

Une plainte contre Gbagbo en Belgique

Côte d'Ivoire Elle a été déposée par un rescapé du charnier de Yopougon.

La Belgique a donné le week-end dernier son accord de principe pour recevoir sur son territoire l'ex-président ivoirien Laurent Gbagbo lorsque sera exécutée sa libération conditionnelle, décidée par la Cour pénale internationale (CPI) le 1^{er} février. L'accusation n'est en effet pas arrivée à prouver sa responsabilité – et celle de son coaccusé, l'ex-chef de milice Charles Blé Goudé – dans des crimes contre l'humanité commis durant la crise ivoirienne de 2010-2011, lorsque M. Gbagbo refusa de reconnaître sa défaite électorale face à Alassane Ouattara. Les deux accusés ont donc été acquittés par la CPI le 15 janvier dernier.

Or, l'ancien chef d'État est toujours, dans notre pays, sous le coup d'une plainte pour sa responsabilité dans le charnier de Yopougon (Abidjan).

Une épouse en Belgique

La Belgique aurait été choisie comme résidence temporaire par Laurent Gbagbo, 74 ans, parce qu'y résiderait sa seconde épouse, Nady Bamba, 47 ans; bien que chrétien, l'ex-Président a en effet deux femmes, la seconde ayant été épousée coutumièrement en 2001. Sa pre-

mière épouse, l'ex-Première Dame Simone Gbagbo, 69 ans, considérée comme l'égérie des faucons du régime Gbagbo (2000-2010), a été condamnée à 20 ans de prison en Côte d'Ivoire pour son rôle dans la crise ivoirienne de 2010-2011 et amnistiée il y a quelques mois par le président Alassane Ouattara.

Massacre vengeur

La plainte contre Laurent Gbagbo résulte de faits datant de l'arrivée au pouvoir de ce dernier, en 2000, à l'issue d'élections irrégulières, dont avaient été exclus les deux poids lourds de la politique ivoirienne, Ouattara et Henri Konan Bédié. Les élections avaient été organisées par le général Robert Guéi, arrivé au pouvoir par un coup d'État contre le président Konan Bédié à la Noël 1999. Guéi est battu à la présidentielle par Gbagbo, dont la victoire est annoncée le 25 octobre 2000. Le jour même, des heurts opposent d'abord les partisans de Guéi – qui tirent sur la foule – à ceux de Gbagbo, avant que l'armée rejoigne celui-ci; puis d'autres heurts opposent les partisans de Gbagbo à ceux de Ouattara, alors que Gbagbo prête serment.

Dans cette situation insurrectionnelle, alors que la gendarmerie appuie Gbagbo, deux gendarmes sont tués. Leurs collègues considèrent que les coupables sont des partisans de Ouattara, originaire du nord du pays. Ils arrêtent alors une série de nordis-

tes et des immigrants originaires des pays voisins sahéliens – étrangers auxquels la politique de l'"ivoirité", soutenue par Konan Bédié et Gbagbo, assimile les nordistes – et tirent en rafales sur les prisonniers, raconteront plus tard deux rescapés du massacre. Le 27, on découvre un "charnier" à Yopougon, contenant 57 corps de nordistes et de Sahéliens.

Plainte en Belgique

Un des deux rescapés – qui sont un Guinéen et un Ivoirien du Nord –, avec l'aide de l'ONG belge "Prévention Génocide", avait porté plainte en Belgique contre Robert Guéi (qui sera assassiné en 2002, au début de la guerre civile) et Laurent Gbagbo. Brahim Touré, un charpentier de 19 ans lors du massacre, qui "ne s'occupait pas de politique" et a été arrêté parce qu'il était nordiste, a déposé sa plainte pour crimes contre l'humanité au titre de la loi dite "de compétence universelle" de 1999, au nom de 150 plaignants, des proches de victimes. Brahim Touré avait reçu le statut de réfugié politique dans notre pays.

Sous la présidence Gbagbo un procès se tiendra bien contre huit gendarmes pour le charnier de Yopougon, mais dans le principal camp de la gendarmerie, où n'osaient venir les nordistes alors que la politique d'"ivoirité" était toujours de mise. Les huit accusés furent relaxés.

Marie-France Cros